



## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### DIX-NEUVIÈME SESSION

### RAPPORT DU COMITÉ DES NORMES

#### POINT 9.1 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV et la Présidente du Comité des normes)

#### Introduction

- [1] Le présent rapport récapitule les activités menées par le Comité des normes (CN) en 2024 et donne un aperçu des travaux qui se profilent à l'horizon pour le Comité et, partant, pour les parties contractantes. Cette année, le CN a tenu ses deux réunions habituelles, en mai et en novembre. Le Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) s'est aussi réuni, comme il est d'usage, en mai. Les rapports détaillés des réunions du CN et du CN-7<sup>1</sup> et des informations complémentaires<sup>2</sup> sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI).
- [2] Le travail productif réalisé par le CN au cours des dernières années a abouti à l'adoption de trois (3) normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) (y compris les annexes) et d'un (1) traitement phytosanitaire (TP) par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) à sa 18<sup>e</sup> session, tenue en 2024. Les parties contractantes s'en souviennent peut-être mais rappelons, à toutes fins utiles, qu'il s'agissait des instruments suivants:
- annexe 1 (Critères relatifs à l'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits [Tephritidae] à la NIMP 37 (*Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits* [Tephritidae]));
  - révision de la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*);
  - révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones exemptes*).
- [3] Par ailleurs, le CN a adopté trois (3) protocoles de diagnostic (PD) au nom de la CMP en 2024 (voir la liste ci-dessous, au paragraphe [9])<sup>3</sup>.
- [4] Le CN s'est également consacré à d'autres tâches, parmi lesquelles:
- a) la rédaction de modifications de fond et la révision de la procédure d'établissement de normes<sup>4</sup>;
  - b) la contribution à l'organisation des ateliers régionaux 2024 de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
  - c) la poursuite de la collaboration avec le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, notamment en qualité de membres de l'Équipe spéciale

<sup>1</sup> Page web du Comité des normes (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/>.

<sup>2</sup> Page web sur l'établissement de normes (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/about/core-activities/standards-setting/>.

<sup>3</sup> Normes adoptées (NIMP): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms/>.

<sup>4</sup> Veuillez noter qu'aucun changement n'a été apporté à la procédure d'établissement de normes proprement dite.

chargée des thèmes et de représentants réciproques aux réunions respectives des deux comités;

- d) l'élaboration d'un document en vue d'étudier des mécanismes permettant de répondre aux questions techniques soulevées au sujet des projets de NIMP soumis pour adoption qui ne sont pas des objections (activité définie par la CMP à sa 18<sup>e</sup> session);
- e) la prise de neuf décisions dans le cadre du processus décisionnel par voie électronique;
- f) la supervision des quatre groupes techniques de la CIPV, à savoir le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD), le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), le Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises (GTNM) et le Groupe technique sur le Glossaire (GTG), qui comptent à eux tous plus de 45 experts.

[5] Les travaux du CN aident la CIPV à remplir sa mission en tant qu'unique cadre international d'établissement de normes phytosanitaires reconnu par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les parties contractantes, les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) et d'autres organisations internationales fournissent au CN de précieuses observations, ainsi qu'une aide dans l'organisation d'un certain nombre de réunions et d'autres activités.

[6] Le CN est composé de 25 membres, soit plusieurs membres issus de chacune des sept régions de la FAO. La liste et les coordonnées des membres peuvent être consultées [ici](#). M<sup>me</sup> Alphonsine LOUHOARI TOKOZABA (Congo), M. Álvaro SEPÚLVEDA LUQUE (Chili), M. Hernando MORERA GONZÁLEZ (Costa Rica), M. Xiaodong FENG (Chine) et M. Harry ARIJS (Union européenne) ont tous achevé leur mandat ou démissionné de leurs fonctions au sein du CN au cours de la période qui s'est écoulée depuis la 18<sup>e</sup> session de la CMP (2024). Le CN, au nom de la communauté de la CIPV, souhaite les remercier pour leur participation à l'établissement de normes tout au long de leur mandat.

[7] Le présent rapport met en lumière les contributions importantes apportées par le CN, les responsables issus du CN et les membres des groupes techniques. Les progrès enregistrés pour plus de 42 des 80 thèmes inscrits sur la *Liste de thèmes pour les normes de la CIPV*<sup>5</sup> sont le fruit d'efforts considérables de la part de toutes les parties prenantes, à savoir le CN, les groupes techniques, les experts, les parties contractantes, les ORPV, d'autres organisations internationales et le secrétariat de la CIPV (ci-après «le secrétariat»). Le CN et l'Unité chargée de l'établissement des normes au sein du secrétariat remercient donc les parties contractantes, les ORPV et les autres organisations internationales du soutien qu'elles leur apportent par la participation de délégués (membres du CN) et d'experts au processus d'élaboration de normes et à la promotion de ce processus.

[8] Les activités menées conjointement par le CN et l'équipe de l'Unité chargée de l'établissement des normes permettent d'enrichir de manière continue les normes internationales, selon un processus efficace, transparent et ouvert qui répond aux attentes de la communauté de la CIPV.

### **Protocoles de diagnostic adoptés par le Comité des normes au nom de la CMP**

[9] Au nom de la CMP, le CN a adopté les trois PD ci-après en tant qu'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*) en août 2024 et la CMP est invitée à en prendre note (question traitée séparément au point 10 de l'ordre du jour):

- révision du PD 9 (genre *Anastrepha*) (2021-002);
- révision du PD 25 (*Xylella fastidiosa*) (2021-003);
- révision du PD 27 (*Ips* spp.) (2021-004).

---

<sup>5</sup> Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list>.

## Consultations de la CIPV

- [10] Avant que le CN ne convienne de diffuser les projets de NIMP (y compris les annexes) en vue d'une première consultation, ceux-ci ont été élaborés et examinés par les groupes techniques compétents et ont également été étudiés et révisés par le CN. Le CN-7 examine et révisé de façon plus approfondie les projets de NIMP (y compris les annexes) qui ont déjà été soumis à un cycle de consultation et décide s'ils doivent être publiés en vue du deuxième cycle.
- [11] Il est important que toutes les parties contractantes participent au processus d'établissement de normes et qu'elles se penchent et forment des observations sur les projets de NIMP pendant la période de consultation. Le processus d'élaboration des NIMP est profondément consultatif, l'usage étant de soumettre les projets à deux cycles de consultation (sauf indication contraire, comme dans le cas des traitements phytosanitaires). Il est crucial de recevoir des observations en début de processus pour que le projet soit élaboré sous une forme et selon une direction qui conviennent aux parties contractantes. Un appui à l'examen des projets de NIMP et à la formulation d'observations peut être obtenu de diverses manières, notamment par l'intermédiaire des membres régionaux du CN, des ateliers régionaux de la CIPV et du secrétariat.
- [12] Les projets énumérés ci-dessous ont fait l'objet des consultations correspondantes pendant la période prévue à cet effet en 2024<sup>6</sup>:

### Première consultation de 2024

- [13] Projets de spécifications:
- projet de spécification: *Révision du projet de NIMP réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire* (2023-037);
  - projet de spécification: *Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires* (2021-020).
- [14] Projets de NIMP:
- projet de révision de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [Tephritidae]*) (2021-010);
  - projet d'annexe *Inspection au champ* (2021-018) à la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*);
  - projet d'annexe *Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences* (2018-009) à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*).
- [15] Projets d'annexes à la NIMP 27 (*Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés*):
- genre *Pospiviroïdes* (2018-031);
  - *Heterobasidion annosum sensu lato* (2021-015);
  - *Meloidogyne mali* (2018-019).
- [16] Projets d'annexes à la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*):
- Combinaison du traitement par irradiation et du traitement par atmosphère modifiée contre *Trogoderma granarium* (2023-032);
  - Traitement par irradiation contre *Pseudococcus baliteus* (2023-033);
  - Traitement par irradiation contre *Paracoccus marginatus* (2023-034);
  - Traitement par irradiation contre *Planococcus lilacinus* (2023-035).

---

<sup>6</sup> Consultations de la CIPV (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/cpm/consultations/member-consultation-draft-ispms/>.

### **Deuxième consultation de 2024**

#### **[17] Projets de NIMP:**

- projet d'annexe *Déplacements internationaux de fruits de Mangifera indica frais* (2021-011) à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*);
- projet d'annexe *Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois* (2015-004) à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*).

### **Recommandation de projets de NIMP pour adoption par la CMP, à sa 19<sup>e</sup> session (2025) (question traitée séparément au point 10 de l'ordre du jour)**

#### **[18] Projets de NIMP:**

- projet d'annexe *Déplacements internationaux de fruits de Mangifera indica frais* (2021-011) à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*);
- projet d'annexe *Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois* (2015-004) à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*).

### **Soutien apporté par les parties contractantes aux activités d'établissement de normes**

- [19]** Comme les années précédentes, des parties contractantes et des organisations internationales ont continué à soutenir les activités liées à l'établissement des normes de la CIPV. Des remerciements tout particuliers sont adressés à l'Argentine, à l'Australie, à la Barbade et au Japon pour avoir accueilli des réunions, à l'Australie, à la République de Corée et à l'Union européenne pour leurs contributions financières aux activités d'établissement de normes, ainsi qu'à l'Australie pour le maintien de sa contribution en nature (mise à disposition d'un membre de l'Unité chargée de l'établissement des normes).

### **Aspects saillants des activités du Comité des normes**

#### ***Ajustements apportés au Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV***

- [20]** En 2024, le CN a examiné minutieusement le Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV et a accepté plusieurs modifications qu'il était proposé d'y apporter, en particulier s'agissant de la méthode de calcul de l'efficacité des traitements phytosanitaires et des méthodes de travail du GTNM.
- [21]** Le CN a souscrit aux changements proposés par le GTPD, à savoir l'ajout d'une période de consultation supplémentaire, de janvier à mai, pour les PD et la modification de la période de notification des PD (du 30 janvier au 15 mars, au lieu du 5 janvier au 20 février). Ces changements figurent déjà dans la version révisée du Manuel de procédure pour l'établissement de normes de la CIPV. Au titre du **point 9.1.2 de l'ordre du jour**, le CN invite la CMP, à sa 19<sup>e</sup> session (2025), à prendre note des ajustements apportés au processus d'établissement de normes de la CIPV.

#### ***Contribution du CN à l'organisation des ateliers régionaux 2024 de la CIPV<sup>7</sup>***

- [22]** Les ateliers régionaux 2024 de la CIPV, qui avaient pour thème «Santé des végétaux, commerce sans risque et technologies numériques», ont bénéficié de la contribution et de la participation actives des membres du CN. Ces derniers ont joué un rôle clé dans la réussite des ateliers en tant que membres des comités d'organisation, en trouvant des financements supplémentaires pour faciliter la participation des parties contractantes, en élaborant et en réalisant des présentations sur les projets de NIMP et d'autres questions, ainsi qu'en encourageant et en alimentant les débats sur les projets de NIMP soumis à

---

<sup>7</sup> Ateliers régionaux 2024 de la CIPV (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/regional-ippc-workshops/2023-ippc-regional-workshop/>.

l'examen. Les ateliers ont été couronnés de succès grâce aux efforts conjugués du secrétariat, du CN, du Bureau de la CMP, des organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV), des ORPV et de la communauté de la CIPV au sens large.

[23] Sept ateliers régionaux 2024 de la CIPV se sont tenus en août et septembre, et ont duré trois à cinq jours. Ces ateliers se sont déroulés en présentiel ou selon des modalités hybrides, et leur programme comportait les points suivants:

- examen de projets de NIMP et d'autres documents publiés pour une première ou deuxième consultation dans le Système de mise en ligne des observations, et formulation d'observations à leur sujet;
- renforcement des capacités phytosanitaires afin de faire mieux connaître les ressources phytosanitaires à la disposition des ONPV au sein de la communauté de la CIPV;
- liste de thèmes phytosanitaires prioritaires au niveau régional;
- visites sur le terrain (par exemple, dans des laboratoires ou sur des sites de production végétale) ou autres réunions régionales de gouvernance.

### ***Processus de prise de décisions du CN par voie électronique***

[24] Afin d'accélérer l'élaboration de projets de normes, de spécifications, de PD, de TP et autres, le CN a recours à des outils électroniques, comme des forums et des sondages, entre les réunions, conformément à son règlement intérieur.

[25] Les communications électroniques sont possibles pour les types de discussions et de décisions énumérés ci-après:

- approbation de candidats sélectionnés pour les groupes d'experts chargés de la rédaction;
- approbation des sujets (PD, TP et termes) à inclure dans le programme de travail des groupes techniques;
- observations concernant des documents explicatifs dans le cadre du processus de révision;
- validation de projets de NIMP en vue de la première consultation (étape 4);
- examen des observations (étape 5);
- établissement des dispositions à prendre concernant les projets de NIMP modifiés à la suite des observations (étape 6);
- élaboration et approbation des projets de spécifications en vue d'une consultation;
- changements relatifs aux responsables (des spécifications, des projets de NIMP ou des groupes techniques);
- toute autre tâche indiquée par la CMP ou le CN durant une réunion en présentiel;
- cas exceptionnels définis sur consultation du secrétariat et de la présidence du CN.

### ***Renforcement de la collaboration entre le CN et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités***

[26] Outre la collaboration par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale chargée des thèmes, le CN a continué à fournir des contributions au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, principalement sur les questions d'exécution définies dans les projets de NIMP. Les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sont aussi invités à participer aux réunions de groupes de travail d'experts en tant que contributeurs spécialisés. Cette pratique accroît la collaboration entre le CN et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, améliorant l'efficacité des activités de la CIPV. Ce partenariat est également consolidé par la participation réciproque, un membre du CN assistant aux réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et inversement. Le CN et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités continuent d'étudier comment accroître la collaboration entre ces deux organes subsidiaires afin de renforcer l'appui aux parties contractantes dans la mise en œuvre des NIMP et de la CIPV.

## Activités menées par les groupes d'experts chargés de la rédaction

- [27] Le CN supervise les travaux des groupes de travail d'experts et des groupes techniques. On trouvera ci-après une synthèse des travaux des groupes techniques.

### *Groupe technique sur les protocoles de diagnostic*

- [28] Le GTPD<sup>8</sup> est un groupe d'experts issus d'ONPV, d'ORPV et d'autres organisations internationales, sélectionnés par le CN parmi les candidatures reçues dans le cadre d'appels ouverts pour élaborer des protocoles de diagnostic internationaux à l'appui de l'harmonisation des procédures de détection et d'identification des organismes nuisibles dans le monde. Cette démarche contribue à une plus grande transparence des diagnostics des organismes nuisibles réglementés et à la résolution des litiges entre partenaires commerciaux. Comme le souligne la recommandation 7 de la CMP, intitulée *L'importance de la diagnose des organismes nuisibles*<sup>9</sup>, la certification phytosanitaire, les inspections à l'importation et l'application des traitements phytosanitaires appropriés doivent se fonder sur un dépistage précis et rapide des organismes nuisibles.
- [29] Le GTPD a continué à exécuter son programme de travail selon des modalités hybrides; il a encadré plus de 50 auteurs de PD de différents pays. En 2024, trois projets de PD ont été présentés lors de la période de consultation et trois autres pendant la période de notification, ceux-ci ayant ensuite été adoptés par le CN en août 2024.
- [30] **Réunions du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.** Le GTPD s'est réuni une fois à distance en 2024 et une fois en présentiel, du 21 au 25 octobre 2024, à Yokohama (Japon). Doté de deux nouveaux membres, d'un nouveau responsable et d'un nouveau responsable adjoint, il a examiné et révisé huit projets de PD figurant dans son programme de travail. Le GTPD entend en recommander trois au CN pour adoption et cinq pour consultation en 2025. Le GTPD a également demandé que le CN modifie la date de début de la période de notification des PD<sup>10</sup>, en la fixant au 30 janvier au lieu du 5 (période de notification des PD: 30 janvier - 15 mars), afin qu'elle coïncide avec la période de consultation de janvier pour les projets de PD (question traitée séparément au point 9.1.2 de l'ordre du jour).
- [31] **Atelier du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.** En marge de la réunion tenue au Japon s'est déroulé un atelier fructueux sur le thème «Stimuler la résilience de l'agriculture: nouvelles techniques de diagnostic des organismes nuisibles à des végétaux»<sup>11</sup>, auquel ont participé le secrétariat, le GTPD, ainsi que des membres du personnel de l'ONPV et du Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches du Japon, afin de trouver des idées, de collaborer et d'échanger des solutions novatrices pour améliorer le diagnostic des organismes nuisibles à des végétaux. Le rapport complet sur les activités du GTPD sera présenté au CN en mai 2025.
- [32] **Composition du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic.** [La liste et les coordonnées des membres du GTPD](#) peuvent être consultées sur le PPI. M<sup>me</sup> Julie PATTEMORE (Australie) a démissionné de ses fonctions au sein du GTPD en octobre 2024.

<sup>8</sup> Page web du Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-diagnostic-protocols/>

<sup>9</sup> *L'importance de la diagnose des organismes nuisibles*: <https://www.ippc.int/fr/publications/84234/>.

<sup>10</sup> Période de notification actuelle pour les protocoles de diagnostic: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/notification-period-dps/>.

<sup>11</sup> Atelier sur le thème «Stimuler la résilience de l'agriculture: nouvelles techniques de diagnostic des organismes nuisibles à des végétaux» (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/en/events/webinars/workshop/>.

### **Groupe technique sur les traitements phytosanitaires**

- [33] Le GTTP<sup>12</sup> évalue les données transmises par les ONPV et les ORPV. Par ailleurs, il examine, révisé et élabore des TP en fonction des informations communiquées.
- [34] Le GTTP évalue les traitements soumis à l'aune des critères de la NIMP 28 (*Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés*). Pour ce faire, il s'appuie sur les orientations formulées par le CN, auquel il rend aussi compte. Il donne également des indications au CN, à sa demande, sur des questions spécifiques concernant les traitements phytosanitaires.
- [35] Le GTTP est actuellement composé de 10 membres<sup>13</sup> et d'un responsable issu du CN, qui a également le statut de membre. Les compétences cumulées des membres couvrent divers domaines (irradiation, fumigation, température, atmosphère modifiée et traitements chimiques); les membres viennent d'Australie, d'Argentine, du Canada, de Chine, des États-Unis d'Amérique, du Japon et de Nouvelle-Zélande, et l'un d'eux est délégué par le Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture).
- [36] Le GTTP contrôle les informations disponibles dans l'outil en ligne<sup>14</sup>, qui permet de rechercher les traitements phytosanitaires utilisés dans le contexte du commerce international (traitements adoptés dans le cadre de la CIPV et autres traitements), et améliore l'accès des parties contractantes aux informations et aux traitements possibles afin de favoriser un commerce sans risque.
- [37] Le GTTP s'est réuni à Tucuman (Argentine) du 24 au 28 juin 2024, ainsi qu'à distance, en février et octobre. M. David OPATOWSKI (Israël) a démissionné de ses fonctions de responsable en novembre 2024. Le GTTP, au nom de la communauté de la CIPV, l'a remercié de son appui de longue date en tant que responsable. Le CN a alors nommé un nouveau responsable: M. Matias GONZALEZ BUTTERA (Argentine).
- [38] En 2024, un nouveau traitement a été soumis au GTTP: Traitement thermique à la vapeur de l'écorce des conifères pour l'élimination de *Bursaphelenchus xylophilus*. Ce TP a été examiné à une réunion du CN en novembre 2024, lors de laquelle ce dernier est convenu de l'ajouter au programme de travail du GTTP en y affectant le rang de priorité 3, tel qu'indiqué au **point 9.1.1 de l'ordre du jour**. Quatre projets de TP ont été présentés lors de la période de consultation de 2024 et les observations recueillies seront examinées et traitées par le GTTP au début de 2025.
- [39] Au cours de la réunion en présentiel, le GTTP a recommandé que le CN approuve le projet de TP «Traitement par irradiation d'*Epiphyas postvittana*» (2017-018) en vue de la période de consultation de 2025.

### **Groupe technique sur le Glossaire**

- [40] Outre la mise à jour et l'amélioration continues de la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*), le GTG<sup>15</sup> fournit des contributions aux activités du CN et d'autres groupes d'experts chargés de la rédaction. Plus particulièrement, en 2024, le GTG:

---

<sup>12</sup> Page web du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-phytosanitary-treatments/>.

<sup>13</sup> Liste des membres du Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/publications/81655/>.

<sup>14</sup> Outil de recherche sur les traitements phytosanitaires de la CIPV (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/centre-of-excellence/phytosanitary-treatments-tool/>.

<sup>15</sup> Page web du Groupe technique sur le Glossaire (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/commission/standards-committee/technical-panels/technical-panel-glossary-phytosanitary-terms-isp-5/>.

- a présenté plus de 170 propositions concernant la terminologie phytosanitaire et sa cohérence aux responsables des projets de NIMP soumis à une première consultation, et a formulé plus de 70 recommandations sur la traduction de termes;
- a examiné les NIMP adoptées afin de s'assurer de la cohérence;
- a actualisé le document explicatif sur la NIMP 5 (également appelé «Glossaire annoté»), qui a été publié sur le PPI<sup>16</sup>.

[41] **Composition du Groupe technique sur le Glossaire.** Le GTG est composé de 10 experts<sup>17</sup> – dont le responsable, qui est un membre du CN – ayant une connaissance des systèmes phytosanitaires et représentant collectivement toutes les langues de la FAO.

[42] **Réunion du Groupe technique sur le Glossaire.** Le GTG a tenu sa réunion annuelle en présentiel à Rome (Italie), du 25 au 28 novembre 2024.

[43] **Programme de travail du Groupe technique sur le Glossaire.** Deux sujets sont actuellement ouverts: «Amendements à apporter à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*)» (1994-001) et «Examen de l'utilisation de *et/ou* dans les NIMP adoptées» (2010-030).

#### **Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises**

[44] Le GTNM a été créé par la CMP à sa 14<sup>e</sup> session (2019)<sup>13</sup> pour contribuer à l'élaboration de normes relatives à des marchandises et veiller à ce que la rigueur, les ressources et la focalisation soient suffisants.

[45] Huit thèmes figurent actuellement dans le programme de travail du GTNM, dont sept ont été ajoutés à la suite de l'appel à propositions de thèmes 2023 de la CIPV. La première annexe à la NIMP 46, intitulée «Déplacements internationaux de fruits de *Mangifera indica*» (2021-011), priorité 1, a été présentée lors de la deuxième période de consultation, en juillet 2024. Elle est actuellement présentée pour adoption par la CMP à sa 19<sup>e</sup> session (2025) (**point 10 de l'ordre du jour**).

[46] Le GTNM a tenu quatre réunions à distance en 2024 et une en présentiel, du 2 au 6 décembre 2024, à Canberra (Australie). Les normes relatives à des marchandises qui ont été rédigées à ce jour sont énumérées ci-dessous. Il est prévu que deux d'entre elles soient soumises au CN pour examen en vue d'une éventuelle présentation pendant la période de consultation de 2025:

- Déplacements internationaux d'agrumes (2023-019), priorité 1;
- Déplacements internationaux de bananes (*Musa paradisiaca*) fraîches (2023-028), priorité 1.
- Déplacements internationaux de taro (*Colocasia esculenta*) frais destiné à la consommation (2023-023), priorité 1.

[47] **Nombre de réunions en présentiel en 2025.** Alors que nous sommes à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV, le secrétariat prévoit d'organiser deux réunions en présentiel du GTNM en 2025. Il entend ainsi maintenir l'élan actuel et accélérer l'élaboration des annexes à la NIMP 46 qui sont des normes relatives à certaines marchandises. La première réunion de 2025 est prévue pour juin et la deuxième pour décembre.

[48] **Processus d'établissement de normes de la CIPV – traitement, par le responsable, des observations recueillies lors des consultations.** Il est important de préciser que, afin d'accélérer l'élaboration des annexes à la NIMP 46 concernant des marchandises en particulier, il est possible que la version finale révisée du projet de norme et les réponses définitives du responsable aux observations issues de la consultation ne soient pas présentées dans leur intégralité au GTNM. Cela s'explique par les dates de la

<sup>16</sup> Document explicatif relatif à la NIMP 5 (Glossaire annoté): <https://www.ippc.int/en/publications/87049/> (en anglais seulement).

<sup>17</sup> Liste des membres du Groupe technique sur le Glossaire (en anglais seulement): <https://www.ippc.int/fr/publications/8069/>.

période de consultation et les délais impartis pour la présentation au CN. Cependant, les observations importantes ou de fond sont, et seront toujours, présentées au GTNM par le responsable du projet, avec l'appui du secrétariat (lors de réunions à distance ou dans le cadre de forums en ligne). La nomination de responsables adjoints pour chaque norme relative à des marchandises parmi les membres du GTNM facilitera aussi cette communication continue entre le CN, les responsables issus du CN et le GTNM.

[49] M. Martin DAMUS (Canada) et M. Hideki TANIGUCHI (Japon) ont démissionné de leurs fonctions au sein du GTNM en 2024.

### **Recommandations**

[50] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du rapport sur les activités menées par le Comité des normes en 2024;
- 2) *remercier* les parties contractantes et les membres du CN, tant anciens qu'actuels, pour leur contribution au processus d'établissement de normes.